

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3844**

commune (s) :

objet : Achat de fournitures et petits équipements de bureau et de papier d'impression pour les services communautaires - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3844**

objet :	Achat de fournitures et petits équipements de bureau et de papier d'impression pour les services communautaires - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés à bons de commande d'achat de fournitures et petits équipements de bureau et de papier d'impression pour les services communautaires arrivent à échéance au 8 février 2013 pour le marché de fourniture de papier d'impression (hors atelier de reprographie) et est arrivé à échéance au 31 décembre 2012 pour le marché d'achat et livraison de fournitures et de petit matériel de bureau.

Afin de renouveler ces cadres d'achat, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à l'achat de fournitures et petits équipements de bureau et de papier d'impression pour les services communautaires.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	achat et livraison de fournitures et de petits équipements de bureau	600 000	717 600	1 200 000	1 435 200
2	fourniture de papier d'impression (hors atelier de reprographie)	144 000	172 224	500 000	598 400

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 décembre 2012, a classé premières pour les différents lots les offres jugées économiquement les plus avantageuses des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Nom de l'attributaire
1	achat et livraison de fournitures et de petits équipements de bureau	LYRECO
2	fourniture de papier d'impression (hors atelier de reprographie)	FIDUCIAL

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : achat et livraison de fournitures et de petits équipements de bureau ; entreprise LYRECO pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans,

- lot n° 2 : fourniture de papier d'impression (hors atelier de reprographie) ; entreprise FIDUCIAL pour un montant minimum de 72 000 € HT, soit 86 112 € TTC, et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes - exercices 2013 et suivants - section de fonctionnement, sur les comptes et fonctions correspondants à la nature et à la destination des prestations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.